

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2026 MX SOLO / SIDECAR / QUAD

07 OCT. 2026



MOTO-CLUB: LA VOULTE

E-MAIL: motocrosslavoulte07@gmail.com

TÉLÉPHONE: 0772361750

ORGANISATEUR TECHNIQUE: CERVANTES Patrick

N° D'ÉPREUVE FFM: 723

DATE: 25.10.2026

LIEU: 07800 LA VOULTE

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	JEAN PAUL REY	Licence : 109983
Président du Jury ou Arbitre*	JEAN PASCAL CAILLAT	Licence : 031733
Membre du Jury	LILIANE DOULCIER	Licence : 248168
Membre du Jury	AMELIE AURIAS	Licence : 498211
Commissaire technique responsable	LUDOVIC ARRAZON	Licence : 038083
Responsable du chronométrage	BENEDICTE PERRET	Licence : 263476

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
65	7	11	CLASSE 1 : 65CC	
85	9	15	CLASSE 1 : 65CC à 85CC	
125	13		CLASSE 2 : 125CC 2temps	
MX1	15		CLASSE 3 et 4	
MX2	15		CLASSE 2	
VETERANS	40		CLASSE 2 / 3 / 4	
FEMININES	13		CLASSE 2 / 3 / 4	

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM pour les licenciés à l'année (ou Guidon d'Or/Argent/Bronze selon l'âge requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : **obligatoires** : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, **fortement recommandés** : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Dr MARC WAHICHE**

Nombre de secouristes **10**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Hôpital le plus proche **VALENCE**

Temps de trajet (en min) **20**

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site

Adresse

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1600**

Largeur minimum de la piste **6**

Largeur de la grille **40**

Longueur de la ligne droite de départ **80**

Nombre d'OCP* **16**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **45**

En manche : **45**

CAPACITÉ QUAD OU SIDECAR :

Pendant les essais : ...

En manche : ...



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **07/10/2026**

MOTOCUB DE LA VOULTE
M. Patrick CERVANTES
10 Rue Louis Aragon
07800 LA VOULTE SUR RHONE
motocrosslavoulte07@gmail.com

VISA DE LA LIGUE

DATE: **07 OCT. 2026**

LIGUE MOTOCYCLISTE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Z.A. 18 Chemin de l'Île Neuve
26800 LA ROCHE DE GLUN
Tél : 04 75 55 22 50

VISA DE LA FFM

DATE :
NUMÉRO :

MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: LA VOULTE

DATE: 25.10.2026

LIEU: LA VOULTE SUR RHONE 07800



HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DURÉE
SAMEDI			
16H00 / 19H30	Contrôles administratifs	TOUTES CATEGORIES	
16H00 / 19H30	Contrôles techniques	TOUTES CATEGORIES	
DIMANCHE			
6H30 / 8H00	Contrôles administratifs	TOUTES CATEGORIES	
6H30 / 8H00	Contrôles techniques	TOUTES CATEGORIES	
8H00 / 8H20	Essais Libres + Chronos	MX1	5 + 15'
8H25 / 8H45	Essais Libres + Chronos	MX2A	5 + 15'
8H50 / 9H10	Essais Libres + Chronos	125	5 + 15'
9H15 / 9H35	Essais Libres + Chronos	65 / 85	5 + 15'
9H40 / 10H00	Essais Libres + Chronos	MX2B	5 + 15'
10H05 / 10H25	Essais Libres + Chronos	VETERANS / FEMININES	5 + 15'
10H25 / 10H45	Entracte		
10H45 / 11H05	Manche 1	MX1	15' + 1T
11H10 / 11H30	Manche 1	MX2A	15' + 1T
11H35 / 11H55	Manche 1	125	15' + 1T
12H00 / 12H20	Manche 1	65 / 85	15' + 1T
12H20 / 13H30	Repas		
13H30 / 13H50	Manche 1	MX2B	15' + 1T
13H55 / 14H15	Manche 1	VETERANS / FEMININES	15' + 1T

RÈGLEMENT PARTICULIER

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: LA VOULTE

DATE:

LIEU:

HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DURÉE
14H20 / 14H40	Manche 2	MX1	15' + 1T
14H45 / 15H05	Manche 2	MX2A	15' + 1T
15H10 / 15H30	Manche 2	125	15' + 1T
15H35 / 15H55	Manche 2	65 / 85	15' + 1T
16H00 / 16H20	Entracte		
16H20 / 16H40	Manche 2	MX2B	15' + 1T
16H45 / 17H05	Manche 2	VETERANS / FEMININES	15' + 1T
17H10 / 17H30	Super Finale	MX1 / MX2A / 125	15' + 1T
17H45	Remise des Prix		
18H00	Fin		